

L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens,

Bonne et heureuse année 2023 !

Le contexte sanitaire a permis d'organiser ce 8 janvier, pour la première fois depuis 3 ans, la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. C'est par l'intermédiaire de ce bulletin que j'ai le plaisir de vous présenter ou rappeler le contenu de mon propos.

À titre personnel et au nom de la municipalité, je tiens à vous renouveler nos vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2023 : que la nouvelle année vous permette de réaliser vos projets personnels et professionnels, qu'elle vous apporte joie, bonheur et préserve votre santé.

Je veux ici exprimer une pensée toute particulière pour nos concitoyens décédés récemment (dont les 17 de 2022) ; pour leurs familles. Je n'oublie pas non plus les personnes malades, fragiles ou placées dans la précarité.

Selon la méthode de calcul de l'INSEE, la population légale prenant effet au 1^{er} janvier 2023 mais calculée en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2020 est de 797 habitants (population municipale : 779 et population comptée à part : 18). A titre de comparaison et selon la même méthode de calcul, notre commune comptait 865 habitants au 1^{er} janvier 2015 (population municipale : 854 et population comptée à part : 11).

Ce début d'année s'amorce avec le risque de la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre (après une fermeture similaire déjà vécue en 2021). A cet effet, une réunion est programmée ce 30 janvier avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves. L'édition du courrier picard du 21/01/23 relate la suppression envisagée de 77 postes dans le 1^{er} degré qui concerne les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Les services académiques prévoient – 3800 élèves à la rentrée prochaine. L'école Arc-en-Ciel comptabilise actuellement 50 enfants (dont 11 partiront au collège en juillet) ; avec quelques inscriptions ...l'effectif devrait être voisin de 40 à la rentrée. Là aussi, quelques repères : nous comptons 90 élèves en 2013, 82 en 2017, 62 en 2020.

Au détour je vous informe que les inscriptions à l'école maternelle, pour les enfants nés en 2020 et 2021, auront lieu le vendredi 10 février de 8h à 17h. Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant doivent prendre rendez-vous par téléphone (03.22.30.51.98) ou par mail (ce.0800811x@ac-amiens.fr).

Lors de l'inscription, ils devront se munir du carnet de santé et du livret de famille.

J'ai plaisir à vous communiquer le calendrier des manifestations 2023 et je salue à nouveau l'implication des associations communales dans l'animation du village.

Au travers de ces lignes, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants.

Madame Le Maire – Dominique MALLET – En ce 28 Janvier 2023.

Retour sur la cérémonie des vœux à la population, le 8 janvier 2023

La cérémonie des vœux à la population a débuté par un concert de l'harmonie municipale, sous la baguette de Joël Rogge.



Puis Madame Le Maire a dressé une rétrospective de l'année écoulée et la mise en perspective de réalisations prévues en 2023 :

Mesdames, Messieurs les élus du conseil municipal de WOIGNARUE

Mesdames et Messieurs, Chers Amis

Bonjour.

Bienvenue dans la salle Charles LECAT et grand merci pour votre présence à cette traditionnelle cérémonie des vœux et en l'occurrence la première réalisée physiquement pour cette nouvelle équipe municipale que nous formons mes collègues ici présents et moi-même, depuis juillet 2020.

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de notre député Monsieur Emmanuel MAQUET, retenu par d'autres obligations et qui ne peut être présent parmi nous ce matin. Il m'a chargé de vous adresser ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous-mêmes et vos proches.

Je vous prie de bien vouloir excuser également l'absence de la Gendarmerie de ST VALERY/SOMME.

Maintenant, je voudrais saluer les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'avoir répondu à notre invitation : je les remercie de leur présence.

Monsieur le conseiller départemental : Emmanuel NOIRET et son épouse.

Mesdames et Messieurs les Maires, élus, et amis des communes voisines.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations de WOIGNARUE.

Retour sur des réalisations 2022

L'année 2022 se termine sur le fond des réalisations et des travaux que vous allez pouvoir suivre par le biais d'un diaporama.

Je ne m'attarderais pas sur tous les détails puisque tout au long de l'année, nous vous avons informé en toute transparence dans le bulletin municipal....

La mairie

Rafraichissement total des peintures et couleurs de la mairie, des bâtiments techniques, et du CPI (Entièrement réalisé par l'équipe de l'ADI SOMME).

Changement des 6 fenêtres à l'étage pour des doubles vitrages afin d'optimiser des économies d'énergie.

Changement des 2 portes sectionnelles des ateliers municipaux.

L'école

Avec le concours de la FDE 80, nous avons pu cette année faire une étude sur la qualité de l'air intérieur, et par le fait installer dans chaque classe un capteur de CO2 pour la surveillance.

Parallèlement :

- . Installation de volets roulants solaires sur toute la façade côté stade ainsi que la porte extérieure de la classe des petits pour une meilleure sécurisation et une économie d'énergie.
- . Changement des deux fenêtres de la façade principale de l'école : le bureau de Mme la directrice et la cuisine.
- . Changement de la porte de la chaufferie (côté gauche en montant vers le stade).

Tous ces changements de menuiseries portes, etc... ont fait l'objet d'un dossier de demandes de subventions validé par le département, à hauteur de 13 000 € du montant total HT des travaux.

La salle des fêtes

- . Réalisation de travaux d'étanchéité sur une partie de la toiture de la salle des fêtes et travaux de maintenance courante Un autre projet est à venir.....

Les bâtiments de la cantine et du restaurant ont vu aussi quelques travaux :

- . Réfection d'une partie du plafond au-dessus du petit comptoir qui était tombé (salle cantine),
- . Remplacement de la chaudière du bâtiment qui abrite restaurant et logement,
- . Achat et pose de 3 arceaux pour garer les vélos des clients en extérieur,
- . Et quelques travaux de maintenance et d'entretien courant.

Le cimetière

- . Continuité des travaux effectués par la commune, avec la reprise de sépultures abandonnées,
- . Entretien permanent des allées et de la végétation (qui tient à cœur de nos employés communaux),
- . Réfection de la peinture des grilles d'entrées du cimetière par l'ADI SOMME.

Le camping

- . Création d'un emplacement ouvert pour les poubelles du camping pour faciliter la collecte des ordures ménagères (à la demande de la CCVS),
 - . Changement d'un chauffe-eau d'alimentation de blocs sanitaires,
 - . Entretien courants (sanitaires, espaces verts).
- Des réflexions ont été menées pour 2023.....

Eclairage public avec le passage aux LEDS

Toujours soucieuse d'économies d'énergies, la commune en partenariat avec la FDE 80, et après étude de cette dernière a décidé du changement de son mode d'éclairage public qui est passé aux LEDS sur tout son territoire ...entendons le centre bourg et les 3 hameaux.

Pour cet investissement, le reste à charge pour la commune est de 54 000 € puisque le département et la FDE 80 ont subventionné en amont comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin municipal.

La protection contre la mer

- . Réfection d'un épi en 2022 (trois en 2021) : travaux pilotés par l'ASA des Bas-Champs avec le concours d'ADI Somme et des employés communaux.

Environnement dans la commune

- . Embellissement, et fleurissement selon les saisons, entretien des espaces verts,
 - . Pose de bancs, boîtes à livres à Hautebut et Onival,
 - . Réalisation d'un Abri-bus à Hautebut,
 - . Réfection des portiques du marais,
 - . Décolmatage du puits communal créé en 1905 et qui occasionnait régulièrement des inondations dans la rue Barre Duquesne puisque non visité depuis des décennies,
 - . Changement de trois hydrants (bornes incendies) défectueux,
- Un contrat de maintenance avec VEOLIA est à l'étude.....

La vie sociale en 2022.... à WOIGNARUE

. Après la terrible annonce de la guerre en UKRAINE et à l'initiative de Madame MASSON directrice de l'école ARC EN CIEL, un grand élan de solidarité a soufflé sur WOIGNARUE : des dons de produits d'hygiène et de première nécessité, des médicaments, des petites activités pour les enfants, des vêtements chauds, des couettes etc....ont pu être acheminés en cartons jusqu'à MERS-LES-BAINS par nos employés communaux pour partir avec les convois humanitaires organisés.

. Autre actualité plus joyeuse...l'honorariat pour deux de nos anciens Maires : Claude DEVILLERS et Alain HENOCQUE pour respectivement près de 50 années et près de 38 années de vie communale. Cette mise à l'honneur, à l'initiative de l'équipe municipale actuelle s'est déroulée lors des cérémonies du 14 juillet, en présence des membres de la famille des deux récipiendaires et de personnalités pour ne citer que M. Emmanuel MAQUET - député et M. Emmanuel NOIRET - Conseiller départemental.

Les journées du patrimoine des 17 et 18 Septembre 2022.

Organisées sous la coordination de la commission communication et de son président Bertrand ALIX, elles ont mis à l'honneur :

Le Marais : exposition de la vie dans le marais (les galets, la faune et la flore, visite de la hutte pédagogique DELARUE.

Sincères remerciements à Messieurs CAILLEUX, BLONDIN, BARBE pour leur grande contribution et à M. Gilles BECQUET pour le prêt des canards naturalisés et sa haute expérience des lieux.

Les 200 ans des CLOCHES de l'église Ste Marie MADELEINE ont pu être fêtés...étaient proposées la visite à la demande du clocher, la rétrospective de l'histoire des travaux et la restauration de l'édifice et en point d'orgue un concours pour estimer le poids de MAGDELEINE et de VALLERYE. Des cloches en chocolat faisaient office de récompenses

Nos sincères remerciements à Messieurs MAISON Gérard, LEJEUNE Alain et THOMAS Jean-Mary pour leur grande implication.

Ces deux évènements des 17 et 18 SEPTEMBRE ont connu un bel écho au-delà des limites de la commune. MERCI aux nombreux visiteurs.

Sachez que la commission communication est preneuse d'idées afin de définir les contours de la participation Woignarusienne aux journées européennes du patrimoine 2023 !

. La piste cyclable a vu en 2022 la finalité de ses travaux sur notre territoire après de nombreuses années de préparation des dossiers ; des réunions de chantier auxquelles nous avons assisté Romain LECLERCQ et moi-même : c'est une belle réalisation et elle est fortement empruntée.

. Cette année 2022 à vu le départ en retraite de 2 de nos employés municipaux.

Mme Véronique QUESNEL et M. Alain HAMIOT (20 ans et 25 ans de présence).

Véronique s'occupait du ménage en mairie, à la salle des fêtes, à l'école. Elle participait à la cantine pour le repas des enfants et le ménage de cette petite salle.

Alain s'occupait de la menuiserie, il avait son atelier, ses machines...il faisait le fauchage des talus dans les différents chemins du village, de multiples travaux. Très créatif et habile de ses mains, on peut notamment citer à son actif la réalisation d'une structure en bois pour maintenir l'arc triomphal lors des travaux de restauration de l'église, les abris de bus, les boîtes à livres et toutes les merveilleuses figurines qui embellissent notre village en fin d'année....

Lors d'une cérémonie fort sympathique, la commune les a remerciés pour toutes leurs années de services en leur remettant autour du verre de l'amitié quelques présents.

Quelques achats ont été réalisés au cours de l'année 2022 afin d'améliorer et de faciliter le travail de nos employés :

1 Camion benne,

Divers outillages d'entretien des espaces verts à assistance électrique,

Divers équipements.

Maintenant, PROJETONS-NOUS EN 2023.....

LE CAMPING MUNICIPAL

La commune est arrivée à la croisée des chemins : prendre la décision de maintenir la gestion communale ou la léguer à un prestataire extérieur à caractère transitoire pour la saison 2023, avant d'aller plus avant : vers une solution d'un bail d'une durée de 20 ans

LE STADE

. Remplacement de deux portes du bâtiment qui avaient été fracturées.

Nous aborderons avec l'équipe municipale et le COW FOOTBALL notre éventuelle participation à d'autres travaux dans la limite de nos possibilités.

L'ECOLE

Nous avons monté en 2021 un dossier pour demande de subvention auprès de la DETR afin d'obtenir une aide pour l'achat de 6 ordinateurs portables, de 3 TBI, réfection de l'internet et mise en place de la fibre ; en cette fin 2022, nous pouvons confirmer que l'Etat nous attribuera un peu plus de 9 000 €, ce qui représente 35 % du coût global HT.

Les ressources de la commune permettront-elles de remplacer les huisseries de l'entrée principale ?

Au vu des effectifs très serrés de notre école, nous avons le projet d'un regroupement avec une commune voisine qui malheureusement pour nous, ne se fera pas.

L'école Arc-en-Ciel comptabilise actuellement 50 enfants (dont 11 partiront au collège en juillet = 39 + quelques inscriptions ...ne rêvons pas). Cette situation laisse augurer malheureusement la fermeture d'une classe à la rentrée de SEPTEMBRE prochain.... Nous sommes dans l'attente de la décision officielle du Rectorat.

Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot ; avec l'équipe enseignante nous essaierons jusqu'à la fin de trouver la meilleure des solutions pour nos enfants.

LA SALLE DES FETES

Actuellement nous avons lancé une étude de faisabilité pour des travaux d'agrandissement et d'agencement intérieur pour la cuisine et les sanitaires dans cette salle Charles LECAT, ainsi qu'un projet dans la petite salle communale attenante au restaurant pour répondre à plusieurs objectifs : améliorer le service cantine, la capacité de rangement et de stockage et également faciliter les répétitions de musique. Le Cabinet d'architecte MENAGER de ROUEN a été missionné.

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Les britanniques ont décidé d'octroyer des crédits aux communes littorales françaises d'où sont susceptibles de partir des migrants pour rejoindre leurs côtes tout en considérant que la frontière géographique est en France !

La commune de WOIGNARUE a été informée de l'acceptation de la prise en charge totale d'un devis pour environ 50 000 €, pour l'installation de caméras nomades au niveau du CPP et du camping de WOIGNARUE, d'un PC et d'une installation pour la retransmission des images en mairie.

Je vous donne également quelques informations sur le dossier du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI-H) avec la CCVS.

Toujours en étude pour le territoire des 28 communes, à ce jour le cabinet missionné n'a toujours pas rendu sa copie.....aussi, nous ne sommes pas en mesure de communiquer utilement sur ce dossier.

L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE

A cette date, nous n'avons aucune certitude quant au lieu de cette réalisation puisqu'en fin d'année 2022, les présidents respectifs de la CCVS et de la CCV ont renvoyé la décision finale entre les mains des deux préfets et des services de l'état de la SOMME et de la SEINE-MARITIME ... puisqu'ils n'ont pu trouver de solutions sur leur territoire respectif, ni d'accords avec les municipalités.

LA COMMUNICATION

Dans un tout autre registre maintenant, je vous annonce qu'actuellement un nouveau site internet est en cours de création pour la commune de WOIGNARUE. Nous y travaillons en collaboration avec l'agence TRISTANAH de EU. Dès sa finalisation, nous ne manquerons pas de vous donner les coordonnées.

LES SERVICES COMMUNAUX

Je ne pourrai terminer mon discours sans vous parler de nos employés communaux.

L'équipe municipale a la chance de pouvoir s'appuyer sur des agents communaux investis et menant avec professionnalisme leurs différentes missions, pour ne citer que l'accueil des publics, les services de garderie et de cantine, le transport scolaire, l'entretien et la maintenance des locaux, l'entretien et la création d'espaces verts, le secrétariat de mairie, la comptabilité, l'urbanisme, l'état civil..... La liste est bien longue !

Merci à STEPHANIE notre secrétaire pour la gestion de la comptabilité communale et des finances.

Très soucieuse de toujours bien faire dans l'intérêt de la commune et mention spéciale pour sa capacité à « ingurgiter » toutes les nouvelles réformes et procédures qui ne cessent d'arriver.

Nous essayons le plus possible d'être à leur écoute et de répondre du mieux que nous pouvons à leurs attentes et ils le savent, ma porte leur est toujours ouverte.

+++++

MERCI également aux différents membres d'ADI SOMME - association pour l'insertion par le travail - et à leur chef d'équipe Nicolas BRUVIER, qui nous sont d'une grande aide dans la réalisation de différents travaux lorsqu'ils se trouvent dans notre commune (10 semaines par an).

Un grand merci aux 14 associations qui font vivre notre village au travers de leurs différentes manifestations : brocantes, soirées à thèmes, repas, concours, animations pour les enfants, concerts, rencontres sportives, Octobre rose, foulées de woignarue, téléthon, etc.....

Un grand merci à tous les bénévolessachez que la commune restera à vos côtés ...à votre écoute N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Notre municipalité est très heureuse d'avoir divers commerces, entreprises et artisans sur son territoire. Nous leur souhaitons une belle prospérité et nous les assurons de notre soutien. Le dernier commerce en date, à s'être installé à Woignarue est la poissonnerie Jordan Marée, située à Hautebut. Le bouche à oreilles fonctionne fraîcheur, qualité bon accueil, amabilité ; tous les ingrédients sont réunis pour une belle réussite !

Merci à notre Harmonie municipale qui répond toujours présente, chaque fois que nous la sollicitons pour nos différentes manifestations communales.

Merci à notre Corps de sapeurs-pompiers, à son chef de corps et à ses membres pour leur dévouement au service des autres et leur présence lors des cérémonies de la commune.

Merci également à tous mes collègues du conseil municipal pour tout le travail accompli au cours de cette année 2022. Ils donnent de leur expérience, de leur temps et restent à votre service et à votre écoute.

Nous continuerons bien évidemment à gérer notre commune avec la plus grande maîtrise financière. Soyez rassurés chères WOIGNARUSIENNES et chers WOIGNARUSIENS que les finances de la commune sont saines et que nous avons gardé « bien au chaud », donc sans l'avoir encore dépensé, le produit financier laissé par mon prédécesseur concernant la vente de la demeure d'Hautebut

GROSSE PENSEE DE RECONFORT POUR TOUS CEUX QUI SOUFFRENT PAR LA MALADIE OU LA PERTE D'UN PROCHE JE NE LES OUBLIE PAS DANS MES VŒUX.

Je ne saurais conclure mon propos sans faire écho aux situations de crise qui se sont installées dans notre environnement ces derniers temps, qui ont bouleversé les équilibres économiques et les rapports sociaux ; pour ne citer que les Crises épidémique et sanitaire (Covid, grippe aviaire) ; la crise climatique (le réchauffement climatique et ses conséquences sur les éco-systèmes), la crise énergétique et l'envolée des tarifs qui mettent en difficultés bon nombre de nos concitoyens, particuliers et entreprises, une inflation galopante, la hausse des prix pour notre alimentation, la baisse du pouvoir d'achat, notre système de santé qui se dégrade mais où va le monde... ???

Sans oublier la guerre qui est de retour en Europe, avec l'invasion de l'UKRAINE par la RUSSIE depuis le 24 février 2022 : n'oublions pas que l'UKRAINE est à moins de 2 000 kms de notre village. En d'autres termes, il reste à souhaiter que ceux qui sont à la tête de notre pays et du reste du monde trouvent rapidement les bonnes réponses et solutions pour que nous puissions vivre dans un monde meilleur.

A VOUS TOUTES ET TOUS JE SOUHAITE UNE BELLE ANNEE 2023
LA SANTE LE BONHEUR LE MEILLEUR DE LA VIE ...

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à M. Emmanuel NOIRET – Conseiller départemental du canton de Friville (discours non reproduit ici).



Une partie de l'assistance



Les diplômés 2022

CAGNON Rose	Brevet des collèges, mention Assez bien
DELENCLOS-VAAST Lola	Brevet des collèges, mention Très bien
DUFOUR Quentin	Brevet des collèges, mention Très bien
LEROY Jérémie	Brevet des collèges, mention Bien
MARTEL Enzo	Brevet des collèges, mention Assez bien
RICHARD Clara	Brevet des collèges, mention Assez bien
RICHARD Matéo	CAP Couvreur
DEPOILLY Florian	Bac Pro maintenance des véhicules, option voitures particulières
CARPENTIER Cassandre	Bac Pro spécialité métiers de l'accueil
GILLARD Ethan	Bac Pro maintenance des véhicules, mention Assez bien
GAUDET Sandra	Bac Sciences et Technologies du design et des arts appliqués
BOURDELET Solène	Bac sciences économiques et sociales, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mention Assez bien
DEVAUCHELLE Loïc	Licence pro métiers des réseaux informatiques et télécommunications, mention Bien
HORNAERT Thomas	Diplôme d'état d'infirmier
LEDOUX Deborah	Master sciences humaines et sociales, métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré, mention Assez bien
BIGOT Manon	Certificat d'aptitude à la profession d'avocat



HERMANS Adèle (sur la photo ci-contre)

PHILIPPE Paul

POIRET Swan

Commission « Gestion du marais »

La commission du marais s'est réunie le mercredi 11 janvier 2023 à 18H30 à la salle de la mairie en présence de Mme Dominique MALLET, maire de la commune et de l'ensemble des membres de la commission.

Propositions des travaux pour l'Association des Bas-Champs :

Courant novembre, nous avons reçu en mairie M. Sébastien GRANDSERT, directeur de l'ASA afin de nous expliquer concrètement les fonctions de l'association et son rôle dans la gestion des courants d'eau.

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Bas-Champs regroupe 5 communes situées au Sud de la Baie de Somme dans le département de la Somme. Il s'agit de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé et Woignarue.

Créée en 1931, l'ASA des Bas Champs se charge de l'entretien des courses et canaux, de la régulation des niveaux d'eau ainsi que la défense contre la mer.

L'Association Syndicale Autorisée des Bas Champs de la Somme (ASA des Bas champs) est chargée de la gestion de l'eau dans les Bas-Champs. Elle réunit tous les propriétaires locaux qui doivent obligatoirement verser une taxe annuelle dont la valeur est calculée en fonction de la surface de la propriété. Au-delà des mesures d'entretien courant définies par l'article L. 214-15 du Code de l'Environnement, l'ASA des Bas Champs souhaite s'engager dans une démarche de restauration de son réseau hydrographique répondant notamment aux objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, et repris dans le SDAGE Artois Picardie (atteinte du bon état global pour 2027).

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Bas Champs regroupe 3 800 propriétaires de marais côtiers situés au sud de l'estuaire de la Somme. Représentant une superficie totale de 4 810 ha, ces terres gagnées sur la mer sont protégées par un cordon de galets s'étendant d'Ault à la pointe du Hourdel.

Les bas-champs sont drainés par un ensemble de canaux, courses et fossés représentant un linéaire de près de 130 kilomètres. Géré par l'ASA, ce réseau hydrographique constitue un maillon essentiel du bon fonctionnement des marais et de leurs usages (régulation des niveaux d'eau, alimentation d'étangs, drainage de parcelles agricoles,...).

Concernant notre commune, l'ASA a en charge l'entretien des canaux suivants : Canal de Woignarue (allant de la station d'épuration jusqu'aux Frontignures), le fossé Bidalot, le Haulle, le courant dit « courant sec » et le courant Montmignon.

A la suite de cette présentation, M. GRANDSERT nous a expliqués que c'est à la charge des communes d'effectuer la demande auprès de l'ASA concernant les travaux. La charge financière est répartie de la façon suivante : 80% de subvention et 20% de la taxe GEMAPI. La commission s'est donc penchée sur les aménagements à effectuer pour cette année et présenter un dossier à l'ASA.

Concernant les canaux, la commission effectuera une demande de faucardage sur l'ensemble du territoire concerné ainsi qu'un curage du courant du Haulle (allant du pont de la route blanche jusqu'au pont du Roucoulet : courant passant entre la hutte Delarue et la pâture du Conservatoire). A noter que pour le curage, l'ASA n'a l'autorisation de curer uniquement que 2 000 m³ par an et sur l'ensemble des 5 communes. De ce fait, cette demande de curage devra être étalée sur plusieurs années.

Autres projets qui seront financés par la commune : la réalisation d'un fossé le long du chemin de la Dune qui a été restaurée en 2022 (chemin du Mont de Sable) ainsi que la continuité du fossé le long du chemin de la chaussée de Woignarue (chemin allant de la falaise morte jusqu'à la hutte dite « Poule d'eau »).

L'entretien des chemins (rebouchage des trous existants) sera également effectué.

La commission déplore toutefois que la réfection des chemins entraine une vitesse excessive des automobilistes et se demande du bien-fondé de l'entretien de ceux-ci : vitesse souvent dépassée par les chasseurs se rendant à leur installation. Il est rappelé qu'un arrêté communal stipule que la vitesse maximum autorisée sur les chemins du marais est de 30 KM/H.

Mesures compensatoires (ASZHC) :

Le 11 novembre 2022, nous avons également reçu à la mairie et à sa demande Monsieur Jacques HOUART, Président de l'Association de Sauvegarde des Zones Humides Chassées des bas-champs.

L'ASZHC a pour but de préserver les zones humides, les marais, en collaboration avec le Syndicat mixte, l'ASA des bas champs, le Conservatoire du littoral, la police de l'eau et les communes. Des actions sont menées tout au long de l'année : le comptage, qui permet d'établir l'inventaire des espèces présentes sur le territoire, l'entretien des huttes et des accès, la gestion des niveaux d'eau.

M. HOUART nous précise que le Syndicat Mixte Grand Littoral Baie de Somme l'a contacté concernant la possibilité d'obtenir pour son association, des mesures compensatoires financières suite aux travaux qui seront effectués sur la digue de la Gaité (digue de la baie de Somme entre le Hourdel et le bois Houdant) dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (PAPI). Pour ce faire, M. HOUART nous propose d'utiliser ces fonds sur notre commune et d'effectuer des travaux sur la réhabilitation et la mise en eau de certains cours d'eau. Ses propositions sont les suivantes :

- Curage et mise en eau permanente du courant dit « bras mort ». Ce courant démarre de la hutte Douay jusqu'à la hutte Devillers et se trouve actuellement envahi de végétation et ne se trouve plus en eau.

- Curage et mise en eau permanente du courant allant du courant du Haulle (face aux huttes des SIX) jusqu'à la hutte dit « A Crapauds ».

- Curage et mise en eau permanente du courant dit « courant sec ».

Après réflexion, la commission accepte cette proposition. Le Président de l'association a donc fait une demande auprès du Syndicat Mixte dans ce sens. Pour autant, il s'avère que depuis le 11/01, d'autres associations et notamment des associations écologistes, à l'affût de toute subvention, ont également effectué une proposition pour l'utilisation de ses mesures compensatoires sur le secteur d'Amiens !! Affaire à suivre.

Pour la commission

Christophe DEVILLERS

Autres expressions de la vie communale

La cantine scolaire sous les feux de la rampe

Ce 14 janvier 2023, une équipe de France 3 Hauts-de-France est venue en reportage, re-découvrir la restauration scolaire assurée par la taverne d'chés troes piots cochons :



N'in vlo coère ène éd passée !



Jean-Mary THOMAS

O sé nn'in ramintuvreu éd 2022 ! Al o cminché pèr éch nouveau Covid rabsiné avec sin tchot cousin Omicron li-meume erdépassé per chu variant Delta ! O n'sait pus à d'où qu'o n'est ! In février Poutine, éch grand démocrate, i pinse invahir l'Ukraine in moins d'chinze jours ! Un an apreü i y est coère pi achteure toute est rtrorné : pus d'gaz, pus d'fioul, pus d'heule, pus d'moutarde, pus d'frainne, pus d'mouilles au Bourquédeut... pus d'érien !

Avec chés bieux jours oz attindoèmes éz'hirondelles mais chol canitchule al o vnue étou ! 40 dégreus à l'ombe ! Pour bisir, chonq minutes au solé pi o z'étoèmes nouèr o bien tchuit à point. Au moès d'Eut oz attindoèmes dol pleuve mais ch'est chol sécrèche qu'al o vnue : pus ène gotté d'ieu din chés rios, chés mères à hutte, chés fleuves ! Oz aglavoèmes tertous éd souèe pi toute étouot sé comme chés foéreuts ! Des chintaines d'hectares in fu pindant des smaines et pi des smaines. Amérrons-llé lo pasqu'apreü tout o jé n'serrai pus quoè vo dire pour éch t'énèe chi ! Alors à tertous mais étou à chès bêtes à tchèche o n'pinse jamoais, éj vous souhaite tout ch'qui y o d'miu pour 2023 pis, pour finir édsus chol formule consacrée : boène énéè, boène sinté, pi ène pouégnie d'mains à vos lapins !

En voilà encore une de passée !

On s'en souviendra de 2022 ! Elle a commencé par le nouveau Covid revenu avec son petit cousin Omicron lui-même redépassé par le variant Delta ! On ne sait plus où on en est ! En février Poutine, le grand démocrate, pense envahir l'Ukraine en quinze jours ! Un an après il y est encore et maintenant tout va de travers : plus de gaz, plus de fioul, plus d'huile, plus de moutarde, plus de farine, plus de moules à Ault...plus rien !

Avec les beaux jours on attendait les hirondelles mais la canicule est venue aussi ! 40 degrés à l'ombre ! Pour bronzer, cinq minutes au soleil et on était noir ou cuit à point. Au mois d'Aout on attendait la pluie mais c'est la sécheresse qui est arrivée : plus une goutte d'eau dans les ruisseaux, les mares à hutte, les fleuves, on était tous assoiffés et tout était sec, comme les forêts ! Des centaines d'hectares en feu pendant des semaines et des semaines.

Arrêtons là car je ne saurai plus quoi vous dire pour cette année ! Alors à tous mais aussi aux animaux à qui on ne pense jamais, je vous souhaite tout ce qu'il y a de mieux pour cette année et, pour terminer avec la formule consacrée : bonne année, bonne santé et une poignée de mains à vos lapins !

Influenza aviaire - Mise en place d'une zone de contrôle temporaire

Communication du cabinet du préfet de la Somme

Un cas d'influenza aviaire en faune sauvage a été détecté et confirmé le 5 janvier 2023 sur la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont.

Afin de protéger les élevages de volailles domestiques proches de ces foyers, **une zone de contrôle temporaire (ZCT) a été mise en place dans un rayon de 20 km autour des lieux de découverte.**

La commune de Woignarue se trouve dans cette zone réglementée – L'arrêté du 16 janvier 2023 décrit les mesures applicables dans cette zone.

Parmi les points les plus importants à retenir :

1. Tous les oiseaux (élevages commerciaux, détenteurs de basses-cours ou de gibiers à plumes et d'appelants) **doivent être maintenus dans leurs locaux**, ou maintenus sur leurs parcours à condition que

ceux-ci soient protégés par un filet, avec mise à l'abri de l'alimentation et de l'abreuvement, afin d'éviter tout contact, direct ou indirect, avec les oiseaux de la faune sauvage.

Nota : cette obligation de mise à l'abri n'est par ailleurs pas nouvelle. **Elle existe depuis que le territoire métropolitain est passé en risque élevé le 8 novembre 2022** (<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>).

2. Toute mortalité d'oiseaux domestiques sans cause évidente doit être déclarée sans délai à la direction départementale de la protection des populations (DDPP - 03 22 70 15 80 ou ddpp@somme.gouv.fr) ou à un vétérinaire.

3. Toute mortalité d'oiseaux sauvages sans cause évidente doit être signalée sans délai à :

- la fédération départementale des chasseurs de la Somme (03 22 82 90 90) ;
- ou à l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité (03 22 46 20 82).

4. Afin d'éviter la contamination d'autres oiseaux par contact, il est très important que l'ensemble des oiseaux morts soient ramassés le plus précocement possible.

Le ramassage des oiseaux morts est une compétence communale, au titre de la salubrité publique.

Une fois les oiseaux morts ramassés et stockés dans un lieu accessible par camion, la société d'équarrissage ATEMAX est joignable au 03 23 60 33 71 afin d'organiser l'enlèvement.

Les services de la DDPP et de l'OFB se tiennent par ailleurs à votre disposition pour vous accompagner dans cette mission.

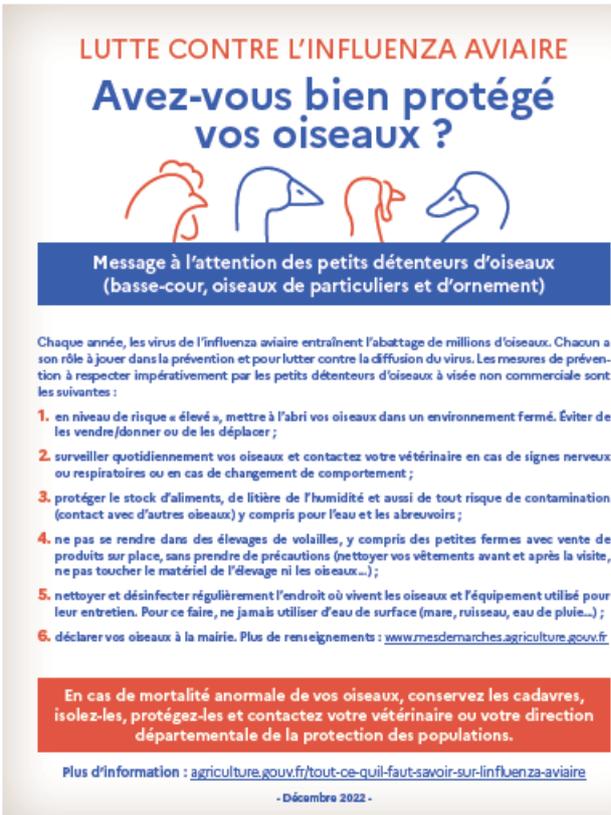
5. Il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages au sein de la ZCT.

Les informations détaillées des mesures sanitaires à mettre en œuvre au sein des zones réglementées sont disponibles sur le site de la préfecture : <https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Animaux/Influenza-aviaire>

Pour rappel, l'influenza aviaire n'est pas transmissible à l'être humain par la consommation de viande de volailles, d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire.

Le concours de chacun dans cette épidémie est une des clés pour ralentir la diffusion du virus et empêcher la contamination des élevages.

Les **deux affiches suivantes** résument les mesures renforcées de biosécurité qui doivent être appliquées dans les basses-cours et chez les détenteurs d'appelants, qui peuvent utilement être diffusées à vos administrés.



LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?

Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

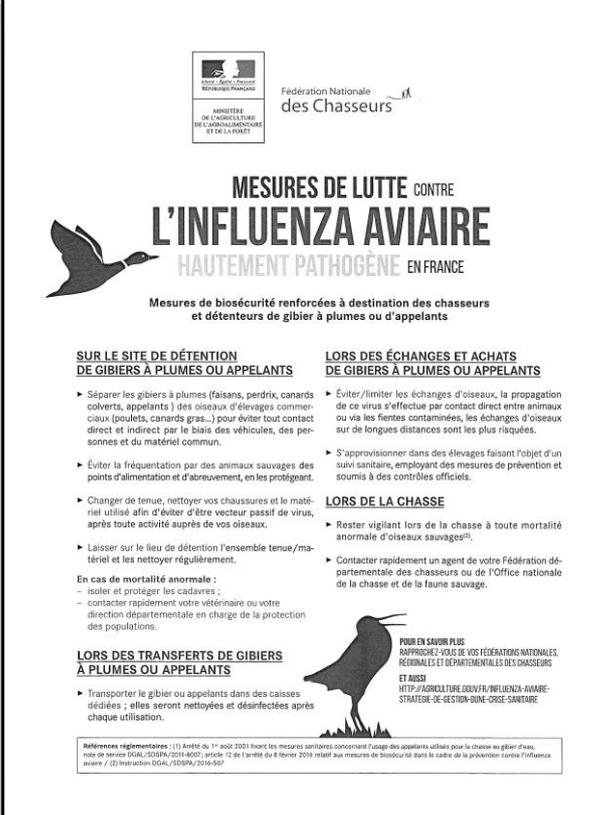
Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

1. en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
2. surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
3. protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
4. ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;
5. nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;
6. déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

Plus d'information : agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire

- Décembre 2022 -



Fédération Nationale des Chasseurs

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE EN FRANCE

Mesures de biosécurité renforcées à destination des chasseurs et détenteurs de gibier à plumes ou d'appelants

SUR LE SITE DE DÉTENTION DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- ▶ Séparer les gibiers à plumes (faisans, perdrix, canards colverts, appelants) des oiseaux d'élevages commerciaux (poulets, canards gras...) pour éviter tout contact direct et indirect par le biais des véhicules, des personnes et du matériel commun.
- ▶ Éviter la fréquentation par des animaux sauvages des points d'alimentation et d'abreuvement, en les protégeant.
- ▶ Changer de tenue, nettoyer vos chaussures et le matériel utilisé afin d'éviter d'être vecteur passif de virus, après toute activité auprès de vos oiseaux.
- ▶ Laisser sur le lieu de détention l'ensemble tenue/matériel et les nettoyer régulièrement.

En cas de mortalité anormale :

- isoler et protéger les cadavres ;
- contacter rapidement votre vétérinaire ou votre direction départementale en charge de la protection des populations.

LORS DES TRANSFERTS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- ▶ Transporter le gibier ou appelants dans des caisses dédiées ; elles seront nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

LORS DES ÉCHANGES ET ACHATS DE GIBIERS À PLUMES OU APPELANTS

- ▶ Éviter/limiter les échanges d'oiseaux, la propagation de ce virus s'effectue par contact direct entre animaux ou via les fientes contaminées, les échanges d'oiseaux sur de longues distances sont les plus risqués.
- ▶ S'approvisionner dans des élevages faisant l'objet d'un suivi sanitaire, employant des mesures de prévention et soumis à des contrôles officiels.

LORS DE LA CHASSE

- ▶ Rester vigilant lors de la chasse à toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages.
- ▶ Contacter rapidement un agent de votre Fédération départementale des chasseurs ou de l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage.

POUR EN SAVOIR PLUS
RAPPREZ-VOUS DE VOS FÉDÉRATIONS NATIONALES, RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS ET AINSI
[HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-SECTION-VIE-SANE-SANTÉ](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-section-vie-saine-santé)

Références réglementaires : (1) Arrêté du 1^{er} août 2021 fixant les mesures sanitaires concernant l'usage des appelants utilisés pour la chasse au gibier d'eau, note de service DGAL/SDSPA/2018-0007, article 12 de l'arrêté du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire / (2) Instruction DGAL/SDSPA/2016-007

Avis de consultation publique

La SAS Baie de Somme Terre d'ENERGIES a déposé auprès des autorités compétentes une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation, Chemin rural dit ancienne cavée Laurent Vitloc à Brutelles, et de procéder à l'épandage des digestats produits :
(<http://www.somme.pref.gouv.fr/politiques-publiques/environnement> - rubrique installations classées pour la protection de l'environnement.

La commune de Woignarue est comprise dans le rayon d'affichage de l'avis public annonçant l'ouverture de la consultation publique, et est concernée par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source.

Pendant la consultation, ouverte jusqu'au 1^{er} mars 2023 inclus, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront consultables en mairie de Brutelles : les lundis et jeudis de 18h00 à 19h00.

Les observations pourront être également adressées par écrit à la mairie de Brutelles ou à la préfecture de la Somme par voie postale ou voie électronique à pref-consult-public@somme.gouv.fr avant la fin du délai précisé.



Photo non contractuelle

VŒUX DE BONNE ANNEE DE LA PART D'ASSOCIATIONS

Les membres actifs et les membres du bureau de l'Harmonie Municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2023.

Qu'elle vous apporte la joie, le bonheur et la santé avec un petit air de musique.



Nous vous donnons rendez-vous pour notre soirée le samedi 1^{er} avril 2023, pour venir passer un moment convivial, autour d'un repas et sur la piste de danse où des standards des années 80 seront à l'affiche !

La Présidente - Corinne DAMIS

L'amicale des sapeurs-pompiers remercie tous les habitants pour leur générosité lors de la distribution des calendriers.

Un grand merci aux artisans et commerçants qui contribuent à l'élaboration de nos calendriers.

Les membres de l'amicale vous souhaitent à toutes et à tous une bonne année 2023, qu'elle vous apporte toute la réussite dans vos différents projets et surtout la santé.



Prenez soin de vous.



"Tous les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une belle et douce année 2023, remplie de bonheur et de joie partagés avec ceux que vous aimez.

Nous sommes ravis de vous avoir compté parmi nous lors de nos manifestations et espérons vous retrouver lors de nos prochains événements."

-A l'AGENDA de Février :

Samedi 4	Concours de manille / Comité des fêtes : Inscription à partir de 18h30	Salle Lecat
Mercredi 15	Assemblée générale / Chés péqueux : 18h00	Salle Lecat
Jeudi 23	Crêpes des aînés	Salle Lecat
Samedi 25	Mardi-gras / Parents d'élèves	Salle Lecat

Info CCVS

..... **A noter dès à présent**

COMPTAGE DE PRINTEMPS DU GIBIER DE PLAINE :

☛ L'amicale des chasseurs propriétaires de WOIGNARUE, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs, organise son comptage de printemps annuel :

Le samedi 11 mars 2023. RDV à 08H15 devant la salle des fêtes.



État civil : en ce mois de Janvier 2023

Décès :

Madame MORELLE Michelle (née BLED) décédée le 1^{er} janvier 2023 à Amiens, 86 ans

Madame AIGNERELLE Catherine (née BOURGEOIS) décédée le 2 janvier 2023 à Abbeville, 56 ans

Madame WILLEMOT Marielle (née BLONDEAU) décédée le 7 janvier 2023 à Abbeville, 77 ans

Aux familles, aux proches des défunt(e)s, nous présentons nos sincères condoléances.

À l'État civil 2022

Naissances :

HERMANS Adèle	le 23 avril 2022	à Abbeville
PHILIPPE Paul	le 11 octobre 2022	à Abbeville
POIRET Swan	le 18 novembre 2022	à Abbeville

Mariages :

BAUER Henri et WIDCOCQ Catherine	le 30 juillet 2022
BRENET Laurent et CARPENTIER Nathalie	le 8 octobre 2022

Décès :

BECQUET Mauricette, Veuve CLÉRE	le 20 janvier 2022 à Saint-Valéry-sur Somme	82 ans
PARISY Bernadette née MONVOISIN	le 30 janvier 2022 à Abbeville	63 ans
MARTIN Bernard	le 1 ^{er} février 2022 à Woignarue	86 ans
SIMON Didier	le 5 avril 2022 à Woignarue	65 ans
FROMENT Irène	le 5 avril 2022 à Longjumeau	96 ans
LEUILLIER Ida née LECLERCQ	le 8 avril 2022 à Abbeville	102 ans
DRUON Anita née LECUYER	le 21 mai 2022 à Eu	69 ans
LEDUCQ Bernard	le 4 juillet 2022 à Amiens	71 ans
MEYER Alfred	le 4 juillet 2022 à Saint-Valéry-sur-Somme	80 ans
MANCHUETTE Renée née SUEUR	le 31 juillet 2022 à Woignarue	93 ans
DOUDOUX Jean-Paul	le 11 août 2022 à Ault	76 ans
HAMIOT Anita	le 14 août 2022 à Abbeville	69 ans
VATTRE Janine Ep. TAVERNIER	le 25 septembre 2022 à Woignarue	80 ans
MARIE Josiane Ep. WULSTECKE	le 10 octobre 2022 à Abbeville	72 ans
TIRE René	le 28 octobre 2022 à Woignarue	88 ans
BRIET Daniel	le 13 décembre 2022 à Abbeville	61 ans
PION Roger	le 13 décembre 2022 à Abbeville	98 ans

Le secrétariat de mairie est à votre disposition :

Téléphone : 03 22 30 74 53

Mail secrétariat : mairiewoignarue@orange.fr

. Lundi	: de 8h30 à 12h00	et	de 14h00 à 17h00
. Mardi	: de 8h30 à 12h00		
. Jeudi	:		de 14h00 à 17h00
. Vendredi	: de 8h30 à 12h00	et	de 14h00 à 17h00

Pour suivre en parallèle l'activité communale :

Sur le site internet : <https://brenetlolo.wixsite.com/mairie-woignarue>

Sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>